

Sur ameli.fr et depuis l'application mobile







ameli.fr

Lorsque votre enfant aura 7 jours... Attention, au delà des 6 mois de votre enfant, cette démarche ne sera plus disponible.

... Déclarez-le sur ameli.fr ou sur l'application ameli.











Simple et rapide, vous pouvez effectuer cette démarche depuis l'application ameli sur smartphone et tablette (disponible sur IOS et Android). Dans la rubrique «Mes démarches», le service «Déclaration du nouveau-né».